

"Notre quatrième liberté" dans La Libre Belgique (25 mars 1995)

Légende: Le 25 mars 1995, le quotidien La Libre Belgique se réjouit de l'entrée en vigueur, le lendemain en Allemagne, en Belgique, en France, en Espagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Portugal, de la convention de Schengen qui vise à supprimer progressivement les contrôles aux frontières communes et à instaurer un régime de libre circulation des personnes.

Source: La Libre Belgique. 25.26-03.1995, n° 84-85; 112e année. Bruxelles: Edition de la Libre Belgique S.A. "Notre quatrième liberté", auteur:Lamfalussy, Christophe , p. 1.

Copyright: (c) La Libre Belgique

Le présent article est reproduit avec l'autorisation l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be

URL: http://www.cvce.eu/obj/notre_quatrieme_liberte_dans_la_libre_belgique_25_mars_1995-fr-57c84245-b9e6-487c-b564-327fe64364ac.html

Date de dernière mise à jour: 16/03/2015

Commentaire

Par Christophe Lamfalussy

Notre quatrième liberté

L'Europe se mesure sur la durée. Il y a dix ans, le 14 juin 1985, l'Allemagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique signaient l'Accord de Schengen. Ils s'engageaient à supprimer progressivement les contrôles à leurs frontières communes.

Il y a dix ans, les files de voitures et de camions s'allongeaient encore aux frontières. Bison Futé déployait des trésors d'imagination pour détourner les automobilistes des points noirs au passage des Pyrénées. Les hommes d'affaires trépassaient à la douane de Zaventem.

Si tout va bien, dès dimanche et au gré d'une période d'essai de trois mois, ces tracés d'antan ne seront plus que des mauvais souvenirs. Après dix ans de négociations, de coups de frein et de coups d'accélérateur, après un débat dont il ressort que la lutte contre la criminalité dépend désormais de la confiance qui existera entre les services de police, sept pays abolissent leurs frontières communes, créant un espace Schengen à l'intérieur de l'Union européenne.

Douce ironie : parce qu'ils représentent pour la sécurité des Etats une menace plus grande, les 200 millions d'habitants de ces sept pays accèdent à la libre-circulation... après les animaux domestiques. Ceux-ci sont considérés comme des « marchandises », en plus des capitaux et des services qui circulent librement depuis deux ans dans toute l'Union européenne.

Cette quatrième liberté est la plus symbolique, celle qui touchera la vie quotidienne de tous ceux qui voyagent. Plus que tous les grands discours sur la transparence, la subsidiarité ou la proximité du citoyen, elle apporte un supplément d'âme à cette Europe trop juridique qui se construit à Bruxelles.

L'Europe s'engage aussi sur une nouvelle voie, à plusieurs vitesses. Ce principe est déjà acquis dans l'Union monétaire. Il se confirme ici. Appelée à s'élargir puisque douze candidatures attendent, l'Europe se renforcera dans les années à venir autour d'un noyau dur qui aura pris les devants. Et il est heureux que la Belgique, pays de frontières s'il en est, s'y retrouve.